

## COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 mars 2022

Membres présents : 15 – Membres excusés : 3 - Procurations : 2 - Votants : 14

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mars 2022 à 20h30.

Secrétaire de séance : Mme Martine GUIGNABAUDET.

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil municipal du 25 février 2022 à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. Compte administratif 2021 : budget général**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme CHAMPOUX Nathalie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BARÉ Michaël, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		171 079,11	62 102,14		62 102,14	171 079,11
Opérations de l'exercice	638 817,10	679 995,79	172 174,79	190 552,09	810 991,89	870 547,88
<b>TOTAUX</b>	<b>638 817,10</b>	<b>851 074,90</b>	<b>234 276,93</b>	<b>190 552,09</b>	<b>873 094,03</b>	<b>1 041 626,99</b>
Résultats de clôture		212 257,80	43 724,84			168 532,96
Restes à réaliser			60 200,00	69 528,00	60 200,00	69 528,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>638 817,10</b>	<b>851 074,90</b>	<b>294 476,93</b>	<b>260 080,09</b>	<b>933 294,03</b>	<b>1 111 154,99</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>212 257,80</b>	<b>34 396,84</b>			<b>177 860,96</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

### **2. Compte de gestion 2021 : budget général**

**Vu** la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Vu** la délibération approuvant le compte administratif 2021 ;

**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, statuant :

- 1) Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

## DECIDE

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur concernant les différentes sections budgétaires et budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3. Affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme CHAMPOUX Nathalie après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BARÉ Michaël, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>212 257,80</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (679 995,79 - 638 817,10)	41 178,69
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	171 079,11
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-43 724,84</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (190 552,09 - 172 174,79)	18 377,30
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-62 102,14
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (69 528,00 - 60 200,00)	9 328,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-34 396,84</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	34 396,84
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	177 860,96
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

### Débat d'orientation budgétaire : équilibre et arbitrages

Monsieur le Maire présente succinctement les points suivants qui seront repris lors du vote du budget primitif 2022. Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer sur ces aspects budgétaires.

#### Recettes Fonctionnement

- \*Dotations
- \*Fiscalité
- \*Recettes communautaires

#### Dépenses Fonctionnement

- \*Energie
- \*Matériaux
- \*Eclairage Public
- \*Personnel
- \*Associations
- \*Attributions de compensations communautaires

#### Recettes Investissement

- \*FCTVA
- \*Emprunt d'équilibre

#### Dépenses Investissement

- \*Halle

- \*Voirie/chemins
- \*Mare
- \*Mairie (bâtiment, chauffage)
- \*Matériel technique
- \*Eclairage Public
- \*Cimetière
- \*Petit matériel
- \*Comités de villages
- \*City Stade Tennis

#### **4. Travaux bâtiment Mairie : choix du prestataire pour l'installation du système de chauffage et demande de subvention**

Monsieur Michaël BARÉ donne la parole à Monsieur Dominique GIRARD qui présente les différentes offres.

**Vu** la consultation réalisée pour le changement du système de chauffage de la Mairie :

<b>Entreprises</b>	<b>Type de matériel</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Prix HT</b>
Rolhion Energie	Chaudière granulés		22 232,94 €
Eiffage Energie	Pompe à chaleur	Géothermie	21 494,63 €
Redon	Pompe à chaleur	Géothermie	12 633,17 €
Redon	Pompe à chaleur	Géothermie	17 657,98 €
Redon	Pompe à chaleur	Aérothermie	19 145,04 €
Climatys	Pompe à chaleur	Aérothermie	22 000,00 €
Climatys	Pompe à chaleur	Géothermie	32 300,00 €

**Considérant** les éléments techniques associés ;

**Considérant** la nécessité de remplacer la pompe à chaleur actuelle qui est hors service compte tenu de sa vétusté ;

Sur proposition de la commission « travaux » qui s'est réunie le 22 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- D'accepter l'offre de prix de l'entreprise Redon pour la pompe à chaleur « Arkteos 20 Kw bicompresseur » d'un montant de 17 657,98 € HT ;
- De prendre note que l'entreprise déposera un dossier de demande de Certificat d'Economie d'Energie pour le compte de la commune dans le cadre de la réalisation de ces travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre de cet investissement.

#### **5. Travaux Ecole : devis pour la réfection de la toiture du Préau**

**Vu** le devis de l'entreprise SAS ELBA pour la réfection de la toiture du Préau de l'école, d'un montant de 3 544 € HT ;

**Considérant** la nécessité de réaliser ces travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- De valider le devis de l'entreprise SAS ELBA.

## 6. *Balayage des rues : choix du prestataire*

Vu la proposition tarifaire de l'entreprise Dôme Rabotage d'un montant de 900 € HT pour un passage ;

**Considérant** que la convention avec la SEMERAP est arrivée à son terme le 31/12/2021 et que le Conseil Municipal n'a pas souhaité la renouveler ;

**Considérant** que deux passages sont à prévoir sur l'année ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

### DECIDE

- D'accepter le devis de l'entreprise Dôme Rabotage pour le balayage des rues pour l'année 2022.

## 7. *Solidarité internationale – Aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire*

Suite au déclenchement du conflit armé en Ukraine, les associations et les collectivités se mobilisent pour venir en aide au peuple ukrainien.

L'Etat, les associations d'élus, les organisations non gouvernementales préconisent désormais de privilégier les dons financiers eu égard aux difficultés logistiques et d'acheminement de matériels en zone de guerre.

Cette contribution permettra de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Il est proposé que la commune contribue, elle aussi, à l'élan de solidarité envers la population ukrainienne.

Le don sera réalisé au profit de la protection civile, partenaire de l'AMF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

### DECIDE

- D'approuver le versement d'une aide exceptionnelle en faveur de l'Ukraine d'un montant de 1 200 €
- De préciser que cette aide financière sera versée au bénéfice de la protection civile.

### **Questions communautaires**

- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).** Monsieur le Maire présente les grandes lignes du DOB. Il indique notamment qu'il n'y a pas eu de changement dans la fiscalité intercommunale.
- Festival des possibles.** Certaines associations communales participeront à la journée du 07 mai (buvette, stands).
- Référents commission « infrastructures – voirie ».** Madame Nathalie CHAMPOUX (infrastructures) et Monsieur Sébastien PORTIER (voirie) sont désignés référents intercommunaux dans ces domaines.

### **Questions diverses**

- Voirie : aménagement du carrefour de la RD19/16 au bourg.** Des mesures vont être réalisées par les services départementaux afin d'évaluer la vitesse de circulation dans les villages de La Tour Serviat et Chanteloup.
- Ecole : conseil d'école du 18 mars 2022 (voyage scolaire) ;**
- Association culturelle : fête de la musique et boîtes à livres.** Les prochaines boîtes à livres sont prévues aux Falvards et à Péry.
- Association Les Musicales du Tilleul : spectacle de fin d'année ;**
- Police de l'Eau : chemin à la Gravière.** Il a été constaté un effondrement sur la voirie communale en bord de Morge. La Police de l'Eau sera consultée avant tous travaux (enrochement, etc...).
- Urbanisme : déclaration préalable de travaux ;**
- DIA ;**
- SIEG : travaux d'alimentation en énergie électrique ;**
- SMADC : assemblées générales.** Monsieur Michaël BARÉ et Madame Géraldine JAFFEUX ont assisté aux deux dernières assemblées générales. La cotisation informatique annuelle (prestation logicielle, suivi et maintenance) sera augmentée.

- j) **ADIT : assemblée générale ;**
- k) **AFM Téléthon 63 : demande d'aide financière.** Le Conseil Municipal ne donne pas suite considérant qu'il y a déjà un engagement associatif local.
- l) **Stations Autonomes du Bourbonnais ;**
- m) **Divers remerciements ;**
- n) **Bureau de vote : permanences ;**
- o) **Date du prochain Conseil Municipal : 15 avril 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.